



AAS • AFJ • AJEMA • CSR

**CONSEIL INTERCOMMUNAL  
RESEAU AJEMA**

**Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 9 mai, à 19h00**

**à l'Aula du Château d'Aubonne, salle du Conseil**

Présidence : M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz, Vice-Président

Secrétaire : M. Emile Favre

**Décisions des communes membres du réseau AJEMA :**

**Dans le cadre du préavis N° 1/05.2019 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA »**

- Garderie Cupidon à Montherod, 10 places préscolaires pour janvier 2020,
- UAPE La Parent'Aise à Echandens, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019,
- UAPE Le Rendez-Vous à Aubonne, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019,
- UAPE Le Cerf-Volant à St-Prex, 12 places parascolaires pour août 2019.

**Dans le cadre du préavis N° 2/05.2019 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA »**

- UAPE Marais'Cré à Gimel, 36 places parascolaires pour août 2019.

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC, réseau AJEMA**

- vu les préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance des rapports de la Commission chargée de l'étude des préavis,
- considérant que ces objets ont été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e :**

- 1) d'approuver les préavis N° 1/05.2019 et N° 2/05.2019 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA,
- 2) de porter aux comptes 2019 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture des déficits.

Le Vice-Président ARASMAC - Le Secrétaire :

  
ARASMAC p.a. CENTRE SOCIAL REGIONAL  
MORGES-AUBONNE-COSSONAY  
Rue de Couvaloup 10 - CP 982  
1110 Morges 1 